

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018

COMPTE-RENDU

Présents : Jean-Louis DE VETTOR, Richard FENIET, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Gérard MOUILLARD, Marie-Odile PEINTURIER, Alain QUICLET, Denis RIDEZ, Christine ROME

Absents excusés : Nicole BOUILLET (pouvoir à Mme LINDA), Guillaume VOISIN (pouvoir à Mr FENIET)

Absent : Romain PASSERAT

1 – Comptes administratifs 2017

Lecture est faite de chacun des comptes administratifs 2017. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité :

- le compte administratif 2017 du budget général de la commune

Et ses annexes :

- le compte administratif 2017 du service de l'eau et assainissement

- le compte administratif 2017 du budget de la forêt

- le compte administratif 2017 du budget de la maison de santé

- le compte administratif 2017 du budget des logements sociaux

- le compte administratif 2017 du budget du local commercial

2 – Comptes de gestions 2017

Le Conseil municipal approuve chacun des comptes de gestion présentés par le Trésorier de la Commune correspondant aux comptes administratifs 2017 ci-dessus.

3 – Affectation des résultats

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2017 pour l'ensemble des comptes 2017, du budget général et des budgets annexes.

4 – Budgets Primitifs 2017

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de budgets primitifs pour l'année 2018 qui s'équilibrent de la manière suivante :

- budget général]	1 203 854 € en fonctionnement
]	1 101 744 € en investissement
- budget eau-assainissement]	407 292 € en fonctionnement
]	347 387 € en investissement
- budget bois]	19 097 € en fonctionnement
]	12 964 € en investissement
- budget maison de santé]	118 336 € en fonctionnement
]	267 061 € en investissement
- budget local commercial]	115 850 € en fonctionnement
]	125 451 € en investissement

5 – Fiscalité

Le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des 3 taxes communales, qui restent identiques à ceux votés en 2017 et les années précédentes.

Les taux votés sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 10,96 %

- Taxe sur le foncier bâti : 19,70 %

- Taxe sur le foncier non bâti : 30,16 %

6 - Adhésion au CAUE

Le Conseil municipal décide d'adhérer au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement pour un coût de 90 € en 2018.

7 - Avenant à la convention de mise à disposition des SITIC du SIDEC

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant proposé par le SIDEC suite à l'adhésion aux services informatiques et technologies de l'information et de la communication afin d'intégrer quelques modifications.

8 - Convention fibre optique

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention proposée par le Département du Jura consentant une servitude de passage sur le domaine communal pour permettre l'implantation d'une artère de télécommunication en sous-sol.

9 – Renouvellement matériel vétuste 3^{ème} tranche

Le Conseil municipal engage la troisième tranche de travaux pour la rénovation de l'éclairage public auprès du SIDEC pour un montant estimé de 14 271,29 € en 2018, après participation du SIDEC de 50 %.

10 - Pétition pour le maintien des missions de service public de qualité et de proximité exercées par les géomètres du cadastre

Le Conseil municipal affirme son attachement à la mise à jour régulière des plans cadastraux avec la précision qui s'impose au moyen d'une pétition adressée à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques du Jura.

11 – Redevance France Telecom

Le Conseil Municipal décide de facturer, pour l'année 2018, la somme de 482 € à France Telecom, correspondant à l'espace public occupé par cette société sur la Commune de Voiteur au titre des réseaux aériens et souterrains.

12 – Amortissement d'une dépense

Une dépense a été réalisée dans le compte 2051 « concessions et droits assimilés » du budget eau et assainissement ; or, il n'avait pas été prévu de durée d'amortissement pour les dépenses réalisées dans ce compte. Le Conseil municipal décide d'amortir les dépenses constatées dans ce compte sur 10 ans.

13 - Clé de répartition

Le Conseil municipal décide d'affecter une clé de répartition entre le budget local commercial et le budget général, respectivement de 600/1600^e et 1000/1600^e, afin de permettre l'affectation à l'inventaire dans ces deux budgets de l'immeuble communal sis 7 rue de Nevy.

14 – Subventions aux associations

La commission en charge des associations s'est réunie et présente ses propositions pour l'attribution des subventions, suite aux dossiers déposés par les associations. Le Conseil Municipal fixe pour l'année 2018 les subventions accordées aux associations pour un montant de 4 610 €.



The image shows a handwritten signature in black ink on the left, and a circular official stamp in blue ink on the right. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VOITEUR' at the top, a central emblem, and '39210 (JURA)' at the bottom.